

RAPPORT AU DÉLÉGANT

Délégation du service public de production et de distribution
d'énergie calorifique

Réseau de chaleur de SALON-DE-PROVENCE

Exercice 2021

Période du 1^{er} novembre 2021 au 31 décembre 2021

DELEGANT

METROPOLE AIX-MARSEILLE-
PROVENCE

Direction Générale Adjointe
Développement Urbain et Stratégie
Territoriale

BP 48014 13567 Marseille Cedex 02



DELEGATAIRE

SEV (SALON-DE-PROVENCE
ENERGIE VERTE)

Zac des Canourgues

Avenue du Marechal Juin

13300 Salon-De-Provence



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PREAMBULE	7
INTRODUCTION AU RAPPORT D'ACTIVITES	8
1. ASPECTS CONTRACTUELS	12
1.1. Le contrat de Délégation de Service Public (DSP)	13
1.2. Les avenants au contrat de DSP	14
1.3. Objet du contrat de DSP	14
2. ABONNES AU RESEAU DE CHALEUR	15
2.1. Liste des abonnés	15
2.2. Actions de communication	16
3. RESEAU DE CHALEUR PAR SEV	18
3.1. Effectifs	18
3.2. Equipe Travaux	19
3.1. Conventions	19
3.2. Tracé du réseau existant	20
3.3. Moyens de Production : chaufferie des Canourgues	20
3.4. Moyens de distribution	22
3.5. Inventaire des biens	22
4. SUIVI COMMERCIAL	23
4.1. Développement	23
4.2. Perspectives de développement commercial	23
5. BILAN ENERGETIQUE	24
5.1. DJU	24
5.2. Ventes thermiques	24
5.3. Production et Mixité énergétique	25
5.4. Consommations d'énergie	26
6. PERFORMANCE DES INSTALLATIONS	27
6.1. Disponibilité du réseau et rendement	27
6.2. Consommations d'eau sur le réseau	27

7. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX ET ENERGETIQUE	29
7.1. Contenu CO ₂ du réseau de chaleur	29
7.2. Quotas & Emissions	30
7.3. Mécanismes de financement	31
7.3.1. Subventions	31
7.3.2. CEE	31
7.3.3. Financement participatif	31
7.4. Environnement : économie sociale et solidaire	32
7.4.1. Certifications	32
7.4.2. Véhicules électriques	32
7.4.3. Économie Sociale & Solidaire	32
7.5. Politique qualité/ sécurité	33
8. TARIFICATION ET COUT DE LA CHALEUR	34
8.1. Principe de la tarification	34
8.2. Evolution tarifaire	34
9. EXPLOITATION	36
9.1. Réclamations – demandes d'intervention	36
9.2. Suivi des fuites	37
9.3. Incidents de production	37
9.4. Accident de travail	38
9.5. Contrôles réglementaires	38
10. TRAVAUX D'EXPLOITATION	39
10.1. Travaux de maintenance	39
10.2. Travaux de Gros entretien et renouvellement	39
11. TRAVAUX NEUFS	40
11.1. Travaux de Premier Etablissement	40
11.2. Travaux hors Premier Etablissement	40
11.3. Conventions de servitude	40
12. COMPTE-RENDU FINANCIER	41
12.1. Ventes DE chaleur et facturation aux abonnés	41
12.1. Charges combustibles	41
12.2. Compte GER : gros entretien et renouvellement	41
12.3. Travaux P5	42
12.4. Travaux hors GER	42
12.4.1. Moyens de productions	42
12.4.2. Réseaux existants	42
12.4.3. Sous-stations	42
12.4.4. Réseaux	42

12.5. Recettes et dépenses de travaux de développement et de raccordements programmés	42
12.6. Achat, mise en place des contrats	42
12.7. Redevances	43
12.8. Bilan Financier	43
12.9. Mise a jour du compte d'exploitation prévisionnel	44
12.10. Polices d'assurances	44
12.11. Biens immobiliers et immobilisation	44
12.12. Sinistres et contentieux	44
12.13. Impayés et recouvrement	45
13. INDICATEURS	46
ANNEXES	48
ANNEXES NON COMMUNICABLES	49

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Vue prévisionnelle de la future chaufferie énergies renouvelables.....	8
Figure 2 : Plan du réseau de chaleur de Salon-de-Provence au 31/12/2021.	12
Figure 3 : Schéma de gouvernance de la DSP et documents contractuels.....	13
Figure 4 : Répartition des abonnés au RCU par typologie de bâtiment.....	16
Figure 5 : Illustration communication	16
Figure 6 : Organigramme partiel du Groupe Coriance	18
Figure 7 : Organigramme de l'équipe SEV	18
Figure 8 : Organigramme travaux.....	19
Figure 9 : Visuel de la chaufferie des Canourgues	20
Figure 10 : Bâtiment Chaufferie Canourgues.....	20
Figure 11 : Evolution du PEG MA depuis 2017.....	35
Figure 12 : Demandes par canal d'arrivée	36

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Abonnés raccordés qui ont signé leur Police d'Abonnement au 31/12/2021	15
Tableau 2 : Abonnés raccordés sans signature de leur Police d'Abonnement au 31/12/2021	15
Tableau 3 : Liste des supports de communication déployés en 2021	17
Tableau 4 : Références des chaudières et brûleurs.....	21
Tableau 5 : Références de moteurs de cogénération	21
Tableau 6 : Descriptif technique du réseau et des pompes de distribution.....	22
Tableau 7 : Prospects pour lesquels une proposition a été envoyée par SEV au 31/12/2021	23
Tableau 8 : Evolution de la rigueur climatique	24
Tableau 9 : Ventes thermiques SEV	24
Tableau 10 : Bilan des productions d'énergie exprimé en MWh Utiles – 2021	25
Tableau 11 : Consommations d'énergie – 2021.....	26
Tableau 12 : Consommation d'eau sur le RCU	27
Tableau 13 : Calcul type déclaration CO2 SNCU (nov et dec 2021).....	29
Tableau 14 : Allocations quotas CO ₂	30
Tableau 15 : Émissions CO ₂ - 2021.....	30
Tableau 16 : Tarifs chaleur SEV – Année 2021	34
Tableau 17 : Contrôles règlementaires	38
Tableau 18 : Recettes SEV 2021	41
Tableau 19 : Consommation Gaz et charges.....	41
Tableau 20 : Consommation en fioul et charges.....	41
Tableau 21 : Synthèse du compte de GER.....	41
Tableau 22 : Travaux / Prestation confiés à des tiers	42
Tableau 23 : Bilan financier SEV	43

PREAMBULE

Créé en 1998, Coriance est devenu un acteur global incontournable du secteur énergétique. La diversification de ses offres ainsi que son savoir-faire lui permettent de concevoir, exploiter, optimiser, étendre et développer des réseaux de chaleur ou de froid de la production jusqu'à la distribution aux clients.

Capable d'exploiter toutes les énergies du territoire et présentant le mix énergétique le plus vert de la profession, Coriance accompagne ses clients dans leurs projets. Ses deux métiers sont complémentaires : développer des réseaux de chaleur et froid urbains et optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés.



Coriance dispose d'une expertise avérée dans le domaine des énergies renouvelables et de récupération. Plus de 60 % de ses réseaux sont alimentés par des énergies renouvelables (biomasse, géothermie et énergie de récupération) et plus de 80% de la chaleur est produite à partir de sources d'énergies vertueuses.

INTRODUCTION AU RAPPORT D'ACTIVITES

Chaque réseau de chaleur étant unique, le Groupe Coriance crée pour chacune des Délégations de Service Public (DSP) qui lui est confiée, une société dédiée. Cette société travaille au plus près de ses clients et s'appuie sur les ressources, l'expertise et les compétences du Groupe Coriance.

Le contrat de Délégation de Service Public pour le réseau de chauffage urbain de Salon-de-Provence, signé entre Salon-de-Provence Energie Verte (SEV), filiale du Groupe Coriance, et la Métropole Aix-Marseille-Provence, a pris effet au 1^{er} novembre 2021.

SEV a pour mission d'exploiter, développer et convertir aux énergies renouvelables, le réseau de chaleur de Salon-de-Provence tout en offrant aux abonnés un niveau optimal de confort, de sécurité et un prix de la chaleur optimisé.



Figure 1 : Vue prévisionnelle de la future chaufferie énergies renouvelables

SEV déploie des outils technologiques innovants et des moyens humains adaptés pour assurer une qualité de service et développer les relations avec les usagers et les abonnés.

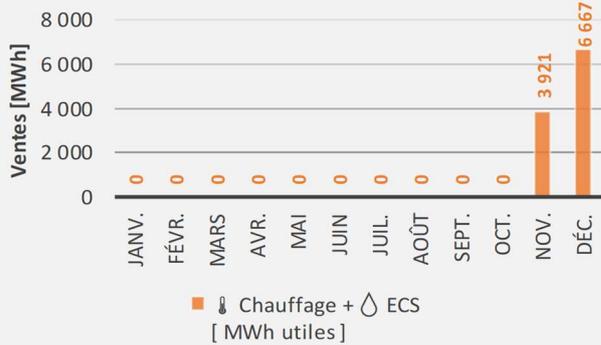
A terme, le réseau sera alimenté à plus de 75% par des énergies renouvelables provenant notamment de la valorisation de la biomasse et de la production solaire thermique.

C'est dans ce cadre que SEV, filiale du groupe Coriance, est à votre service et vous présente son rapport d'activité pour l'année 2021 (période du 1^{er} novembre au 31 décembre).

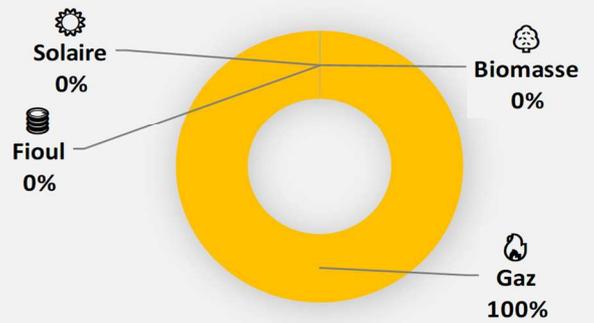


CHIFFRES CLES 2021 (nov. et déc. 2021)

ENERGIES LIVREES

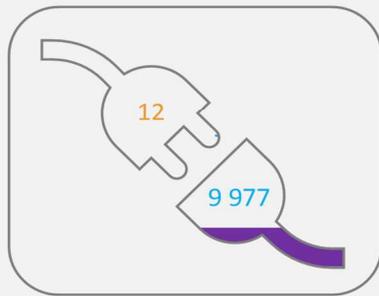


MIX ENERGETIQUE

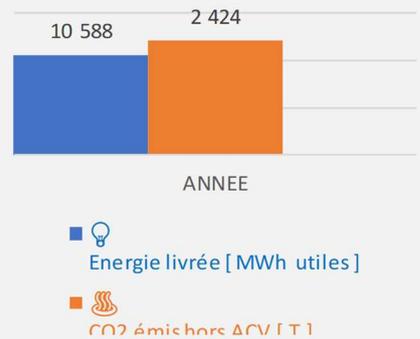


ABONNES ET PUISSANCE

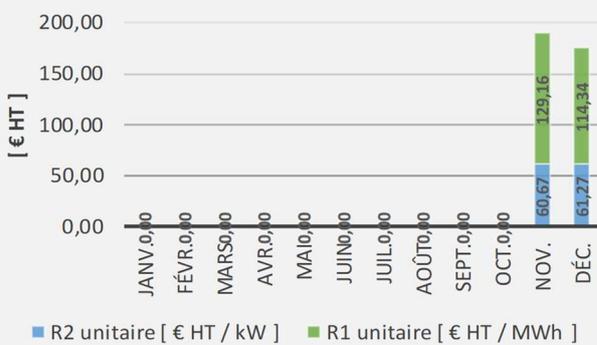
Nb d'abonnés raccordés [Nb], Puissance souscrite [kW]



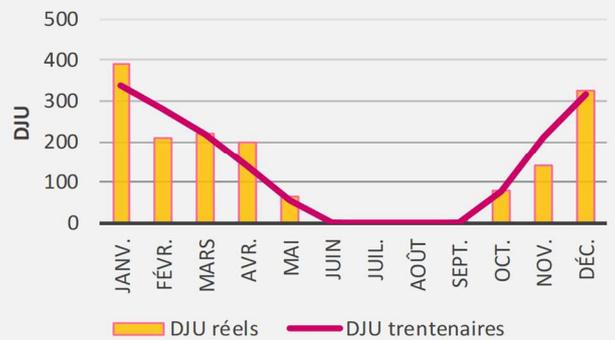
BILAN CARBONE



EVOLUTION ANNUELLE DES TARIFS



EVOLUTION ANNUELLE DES DJU



CHIFFRES CLES 2021 (nov. et déc. 2021)

VENTES THERMIQUES ET PRODUCTION ENERGETIQUE

- Ventes thermiques : 10 588 MWh vendus
- Mix énergétique : 99,87 % Gaz Naturel et 0,13 % Fioul Domestique, en attendant la conversion du réseau aux énergies renouvelables.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

- Le contenu en CO2 sur l'exercice annuel 2021 : 0,229 Kg/MWh car l'ensemble des équipements de production fonctionne aux énergies fossiles, sans production électrique, en attendant les travaux de conversion du réseau de chaleur aux énergies renouvelables.

INDICATEURS TARIFAIRES

- Coût unitaire moyen de la chaleur des mois de novembre et décembre 2021 : 145,61 € HT / MWh. $[\text{Recettes R1 (€ HT/MWh)} + \text{Recettes R2 (€ HT/kW)}] / \text{Ventes thermiques totales (MWh)}$.

DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

- Processus de renouvellement en cours des contrats d'abonnements des bâtiments existants raccordés au RCU.
- Puissance souscrite des bâtiments raccordés prévisionnelle : 24 661 kW.
- Puissance souscrite des bâtiments ayant signés (ou reconduit) leur Police d'Abonnement au 31/12/2021 : 9 977 kW.
- Echanges avec plusieurs prospects pour raccordements futurs (Altitude 90, Nouvel Hôpital, Saint-Côme, Collège Jean Moulin, Sylphide, Base aérienne, Lycée Empéri et Adam de Craponne, clinique KORIAN...).

SYNTHESE ECONOMIQUE ET FISCALE

- Recettes thermiques : pour l'année 2021, les recettes (part proportionnelle + part fixe) s'élèvent à 1 531 195 € HT.
- Autres recettes : RAS.

FAITS MARQUANTS 2021

ADMINISTRATIF, COMMERCIALISATION ET COMMUNICATION

Création de la société SEV (raison sociale, logo, charte graphique).

Echanges et rencontres avec tous les abonnés historiques raccordés au réseau de chaleur de à l'automne 2021.

Création d'un site internet et d'un espace client dès la reprise de l'exploitation au 1^{er} novembre 2021.

Création de supports de communication (guide abonné, dépliant de communication, communiqué de presse, etc...).

Validation des modèles de documents contractuels (Police d'Abonnement, Règlement de Service, etc...).

Dépôt de demandes de subventions le 04/10/2021 auprès de l'ADEME et le 20/10/2021 auprès de la Région.

Constitution des garanties bancaires.

EXPLOITATION

Audit de passation des installations en présence de STSP / MAMP / SEV réalisé le 26/10/2021.

Prise en charge de l'exploitation du site au 1^{er} novembre 2021.

Fuite existante à la prise en charge de l'exploitation d'environ 6,7 m³/jour.

TRAVAUX

Démarches pour la construction de la chaufferie aux Broquetiers : Permis de construire présenté en réunion à la Collectivité le 21/10/2021. PC prêt pour dépôt au 18/11/2021, en stand-by en attendant régularisation du PLU par le Collectivité.

Echanges avec les riverains du quartier des Broquetiers via le Comité de Quartier le 26/11/2021.

1. ASPECTS CONTRACTUELS

Le réseau de chaleur de Salon-de-Provence, avec ses 5,2 km, dessert la majorité des habitants du quartier des Canourgues et ses équipements publics ainsi que le Centre Hospitalier de la ville de Salon-de-Provence.

Voici le tracé du réseau de chaleur de Salon-de-Provence au 31 décembre 2021 :

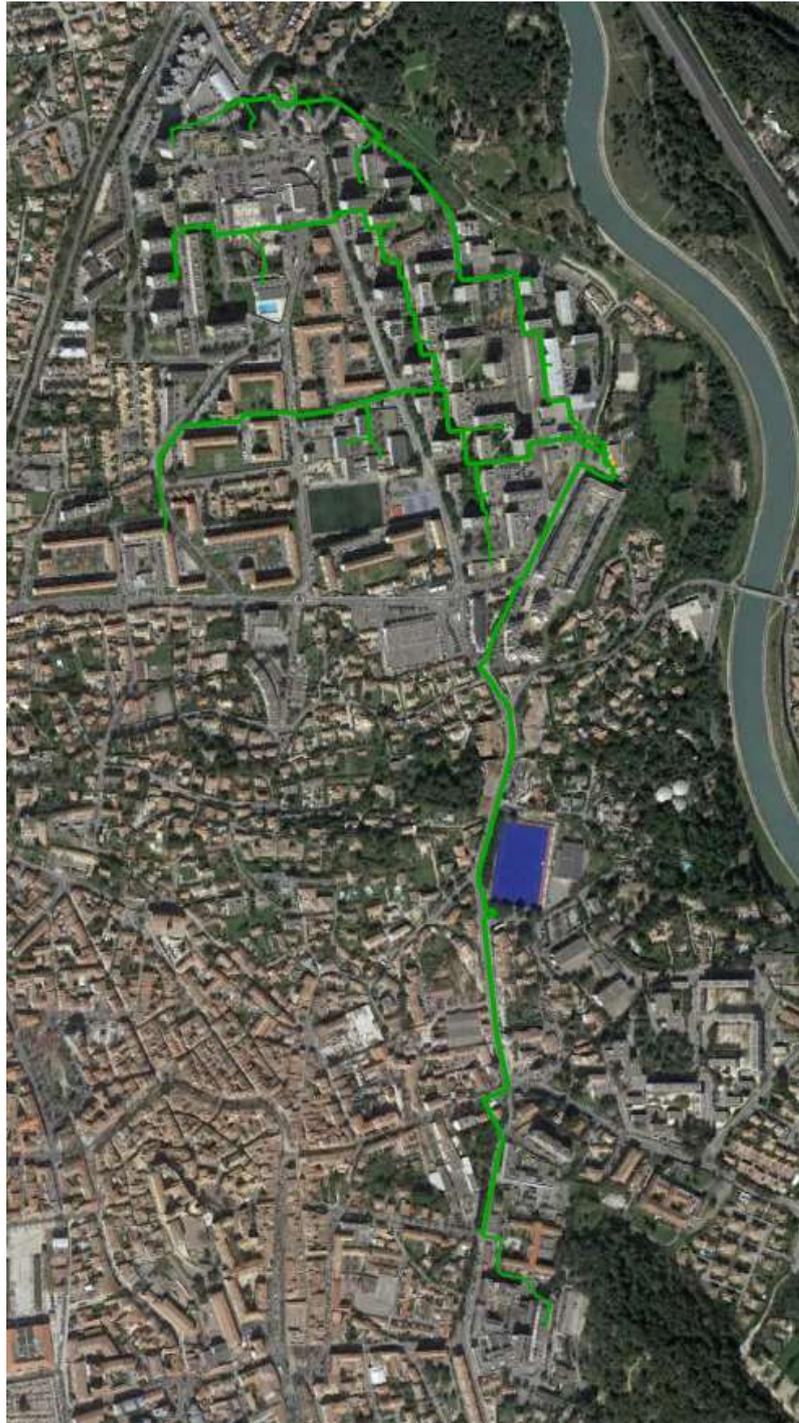


Figure 2 : Plan du réseau de chaleur de Salon-de-Provence au 31/12/2021.

1.1. LE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Par une délibération en date du 04 juin 2021, l'autorité délégante, la Métropole Aix-Marseille-Provence, a approuvé le contrat concédant le service public au Groupe CORIANCE.

Le contrat (n°Z202104DSP) ayant pour objet la délégation du service public de production, de transport et de distribution de l'énergie calorifique sur la commune de Salon-de-Provence a été signé le 08 juillet 2021.

Le 30 août 2021, la société dédiée SAS SEV (**S**alon-de-Provence **E**nergie **V**erte) a été créée pour assurer l'exploitation du service à compter de la date de prise d'effet de la délégation au 1^{er} novembre 2021 et cela pour une durée de 25 ans.

La gouvernance et les documents contractuels peuvent être représentés selon le schéma suivant :

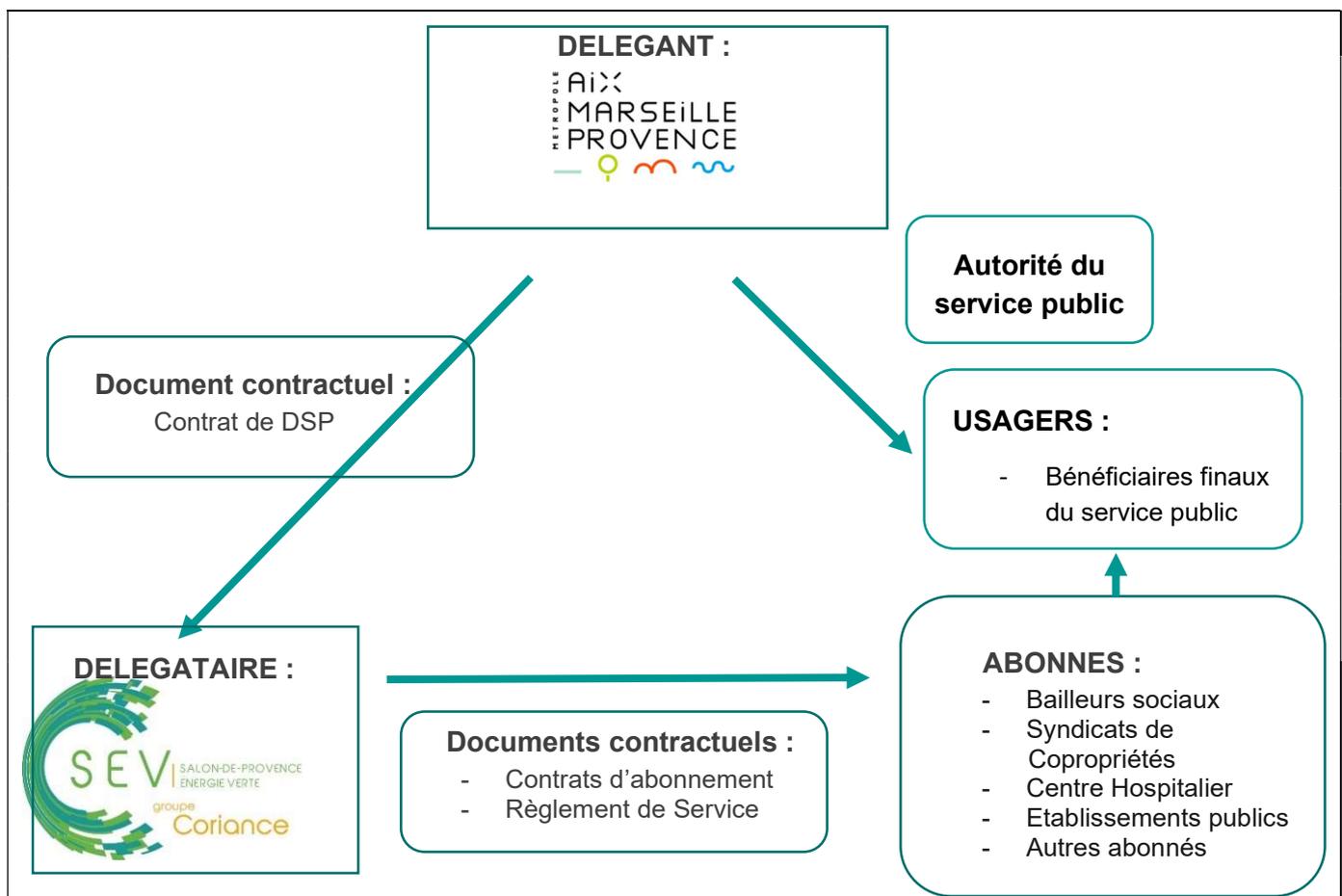


Figure 3 : Schéma de gouvernance de la DSP et documents contractuels

1.2. LES AVENANTS AU CONTRAT DE DSP

Aucune modification contractuelle du contrat de DSP n'a été réalisée en 2021.

1.3. OBJET DU CONTRAT DE DSP

En tant que Délégué du service public de chauffage urbain de Salon-de-Provence, SEV est partenaire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

SEV a pour mission de produire et distribuer jusqu'en pied de bâtiment la chaleur nécessaire au chauffage et la production d'eau chaude sanitaire nécessaires aux abonnés, dans le respect du principe de continuité du service public.

Les principales missions confiées au Délégué pour l'exploitation du service public de distribution de chaleur sur la commune de Salon-de-Provence sont les suivantes :

- Assurer la production d'énergie calorifique à plus de 70% à partir d'énergies renouvelables et de récupération,
- Assurer le transport et la distribution de l'énergie calorifique jusque dans les locaux des abonnés sur le périmètre délégué,
- Assurer la gestion du service public et les relations avec les abonnés,
- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au respect des objectifs de qualité du service définis avec l'Autorité déléguante,
- Rechercher de manière active les possibilités de développement du service à l'intérieur du périmètre délégué.

Le réseau historique de chaleur de Salon-de-Provence est alimenté majoritairement par du gaz naturel. SEV prévoit la conversion du réseau de chaleur aux énergies renouvelables, via la valorisation de ressources locales et renouvelables : la biomasse et l'énergie solaire. Ainsi, ce sont environ 9600 tonnes de CO₂ qui seront évitées chaque année.

Grâce au réseau de chaleur, la mutualisation des moyens de production présente des avantages écologiques : elle permet en effet de valoriser une ressource propre, locale et renouvelable comme la biomasse, ou de mettre en œuvre des techniques au rendement élevé, et donc de faire des économies d'énergie primaire. Ces techniques seraient inaccessibles à chacun des abonnés séparément.

Par ailleurs, les installations de chauffage urbain sont plus performantes que les chaudières individuelles ou collectives : elles consomment moins d'énergie primaire et émettent moins de poussières ou de gaz à effet de serre. Elles sont régulièrement contrôlées et les réglementations auxquelles elles sont soumises sont très strictes.

2. ABONNES AU RESEAU DE CHALEUR

2.1. LISTE DES ABONNES

Au 31 décembre 2021, le nombre de bénéficiaires du réseau de Salon-de-Provence s'élève à 28.

Dès la reprise de l'exploitation, les équipes SEV se sont mobilisées pour prendre contact avec l'ensemble des abonnés au réseau de Salon-de-Provence afin de procéder au renouvellement de l'ensemble des contrats d'abonnement, suite au changement de contrat de délégation du service.

L'ensemble des gestionnaires des bâtiments raccordés au réseau de chaleur ont été rencontrés, et des propositions de nouveaux contrats d'abonnement avec SEV ont été transmises. Mais à ce jour, à la vue du contexte général sur le décalage du projet de chaufferie aux énergies renouvelables et les prix du gaz naturel en forte hausse (donc tarifs SEV également en forte hausse), seulement 39% de la puissance souscrite globale proposée a été contractualisée par les abonnés historiques du réseau de chaleur au 31 décembre 2021, soit :

N° SST	Site	Abonné	Puissance souscrite Chauffage	Puissance souscrite EC	Puissance souscrite Process	Puissance souscrite Tot	Date de signature	Date de mise en service
012	D4-1	SAHLM UNICIL	514	87	0	601,00	09/12/2021	01/11/2021
012	D4-2	SAHLM UNICIL	544	92	0	636,00	07/12/2021	01/11/2021
013	D7	SAHLM UNICIL	1017	438	0	1455,00	07/12/2021	01/11/2021
002	B5	SAHLM UNICIL	1115	523	0	1638,00	07/12/2021	01/11/2021
017	G2A - SUFFREN	NEXITY	761	244	0	1005,00	13/12/2021	01/11/2021
006	L5 LES GRILLONS	NEXITY	304	76	0	379,00	13/12/2021	01/11/2021
007	L4 LUCIOLES	NEXITY	270	51	0	321,00	13/12/2021	01/11/2021
008	C5 LOU CALENDAL	NEXITY	201	131	0	332,00	13/12/2021	01/11/2021
024	VERT BOCAGE 1	NEXITY	2660	0	0	2660,00	13/12/2021	01/11/2021
018	G2L - ARTESIEN	FONCIA BIET	320	127	0	447,00	10/12/2021	01/11/2021
010	C4 FREDERIC MISTRAL	NEXITY	308	105	0	413,00	13/12/2021	01/11/2021
009	COMMISSARIAT	SGAMI SUD	90	0	0	90,00	11/01/2022	01/11/2021
			8104	1874	0	9977		

Tableau 1 : Abonnés raccordés qui ont signé leur Police d'Abonnement au 31/12/2021

SEV est en attente de la signature des Polices d'Abonnement suivantes au 31/12/2021 :

N° SST	Site	Abonné	Puissance souscrite Chauffage	Puissance souscrite ECS	Puissance souscrite Process	Puissance souscrite Totale	Date de signature	Date de mise en service
030	D3	13 HABITAT	1111	306	0	1417		01/11/2021
001	I1	13 HABITAT	1211	472	0	1683		01/11/2021
014	D9	LOGIREM	956	518	0	1474		01/11/2021
005	D11	LOGIREM	1201	458	0	1659		01/11/2021
020	G2L - FLAMAND	COFIMMO	227	87	0	314		01/11/2021
006bis	S3 LES CIGALES	DEVICTOR	534	84	0	618		01/11/2021
019	G2L - ROQUES ROUSSES	SEMISAP	497	245	0	742		01/11/2021
021	COSEC CANOURGUES	MAIRIE SALON PROVENCE	199	0	0	199		01/11/2021
011	SAINT NORBERT	MAIRIE SALON PROVENCE	279	14	0	293		01/11/2021
003	BASTIDE HAUTE - ECOLE	MAIRIE SALON PROVENCE	328	6	0	334		01/11/2021
004	BASTIDE HAUTE - SEMISAP	SEMISAP	75	0	0	75		01/11/2021
022	ECOLE CANOURGUES	MAIRIE SALON PROVENCE	403	0	0	403		01/11/2021
016	PISCINE	MAIRIE SALON PROVENCE	1095	0	0	1095		01/11/2021
031	PMI-PREFECTURE	CHMONTPERRIN	53	0	0	53		01/11/2021
023	VERT BOCAGE 2	DEVICTOR	1401	0	0	1401		01/11/2021
100	HOPITAL de SALON de PCE	CENTRE HOSPITALIER SDP	2879	1193	0	4072		01/11/2021
			12448	3384	0	15832		

Tableau 2 : Abonnés raccordés sans signature de leur Police d'Abonnement au 31/12/2021

Le graphique ci-après représente la répartition de tous les abonnés raccordés au réseau de chaleur actuellement par typologie de bâtiment.

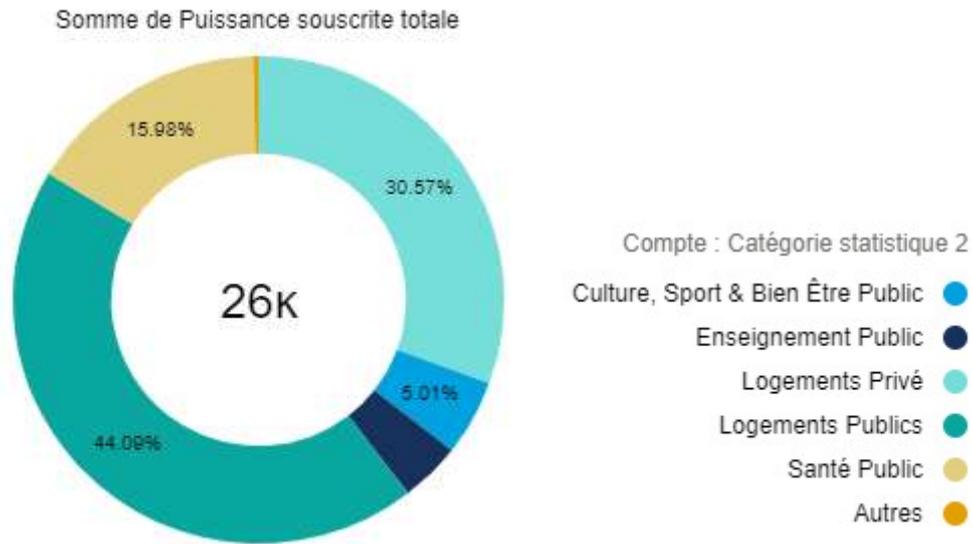


Figure 4 : Répartition des abonnés au RCU par typologie de bâtiment

Les logements sociaux représentent 44 % de la puissance souscrite totale des bâtiments raccordés à ce jour, contre 31 % de logements privés.

Ensuite, arrivent les établissements de santé dont le principal acteur est l'hôpital de Salon-de-Provence et les établissements publics (piscine, enseignement...).

2.2. ACTIONS DE COMMUNICATION

De nombreux outils de communication ont été mis en place à la reprise de la Délégation de Service Public et servent au quotidien pour interagir avec les abonnés, les usagers et les prospects.



Figure 5 : Illustration communication

Au cours de l'exercice 2021, les supports suivants ont été déployés :

SUPPORTS	DATES
DIGITAUX	
Site internet SEV www.salon-energie-verte.fr	Site Internet déployé à la prise d'effet du contrat (01/11/2021)
Carte interactive des perturbations Infos Travaux - Salon-de-Provence Energie Verte (salon-energie-verte.fr)	Déployée en parallèle du site Internet
Espace Abonné Connexion Salon Énergie Verte (force.com)	Accès personnels transmis à tous les abonnés à la prise d'effet du contrat (01/11/2021)
Application mobile SEV  	Disponible depuis le décembre 2021
Extranet Concédant https://groupecoriance.sharepoint.com/sites/SEV-SHARING-BOX	Accès depuis le 18/02/2022
IMPRESSIONS	
Guide Abonné	Impressions 27/10/2021. Mis en ligne sur l'espace abonné
Communiqué de Presse – Projet SEV	28/10/2021
Dépliant de communication	Impressions 30/12/2021
RELATIONS PUBLIQUES	
Signature officielle	Organisation abandonnée à la demande de la Collectivité

Tableau 3 : Liste des supports de communication déployés en 2021

L'ensemble des documents imprimés ainsi que la charte graphique sont disponibles en :
Annexe 1 : Documents de Communication.

3. RESEAU DE CHALEUR PAR SEV

3.1. EFFECTIFS

SEV est une filiale à 100 % du Groupe Coriance, dédiée au réseau de chaleur de Salon-de-Provence. Ci-après sont présentés les organigrammes des principaux intervenants. A noter que bien d'autres membres du Groupe Coriance interviennent sur le contrat de DSP.

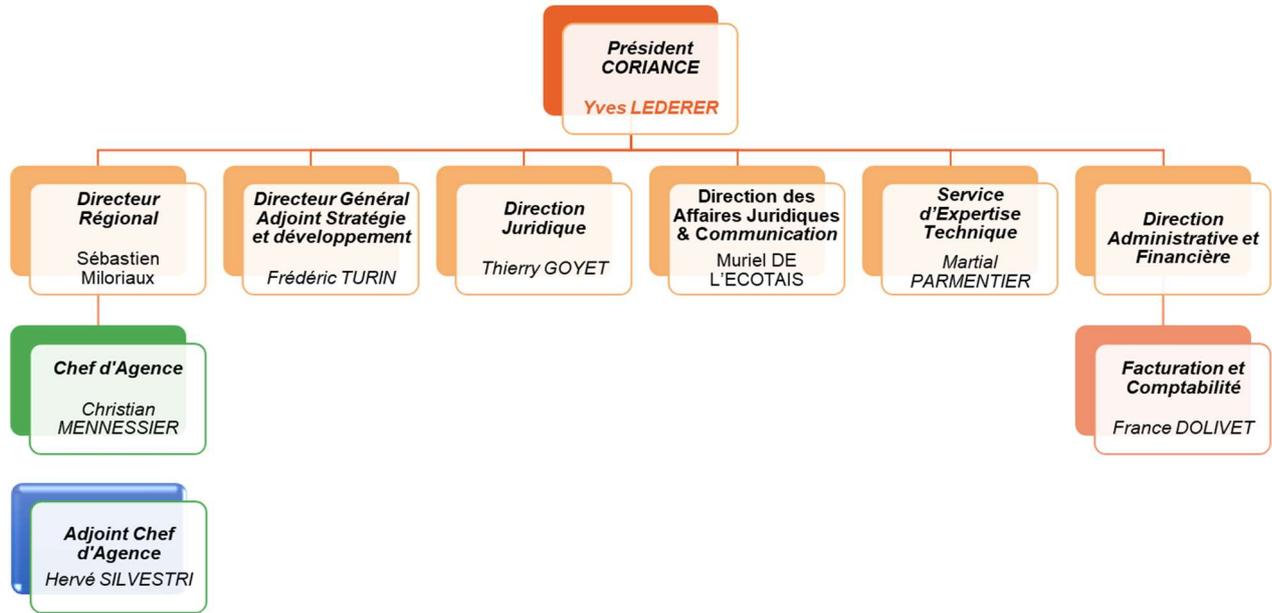


Figure 6 : Organigramme partiel du Groupe Coriance

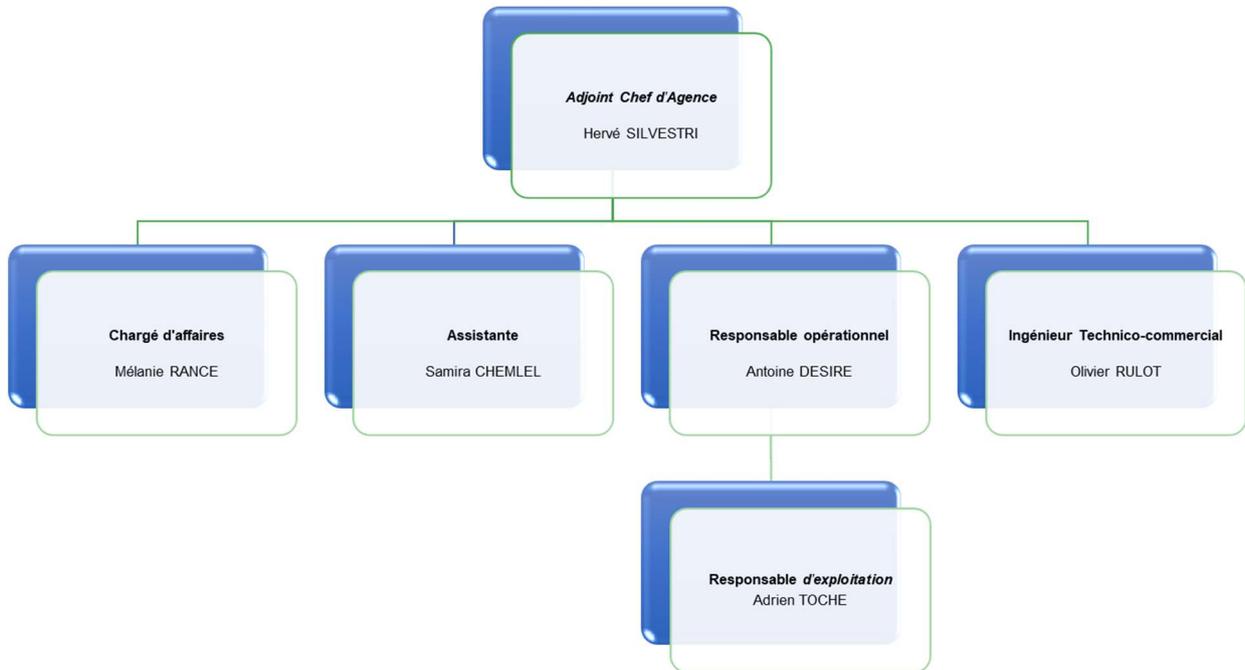


Figure 7 : Organigramme de l'équipe SEV

L'équipe d'exploitation en charge direct du site du réseau de chaleur de Salon-de-Provence est principalement constituée d'un technicien d'exploitation et d'un apprenti sous responsabilité d'Adrien TOCHE. Ceux-ci sont renforcés autant que de besoin supportés par le reste des équipes d'exploitation de l'Agence Sud-Est du Groupe CORIANCE.

Pour rappel, le numéro à composer pour toute demande d'intervention de dépannage, joignable 24h/24 et 7j/7, est le **09 69 39 34 30**.

3.2. EQUIPE TRAVAUX

Une équipe travaux a été formée en 2021 en vue des travaux de premier établissement, voici les principaux interlocuteurs.

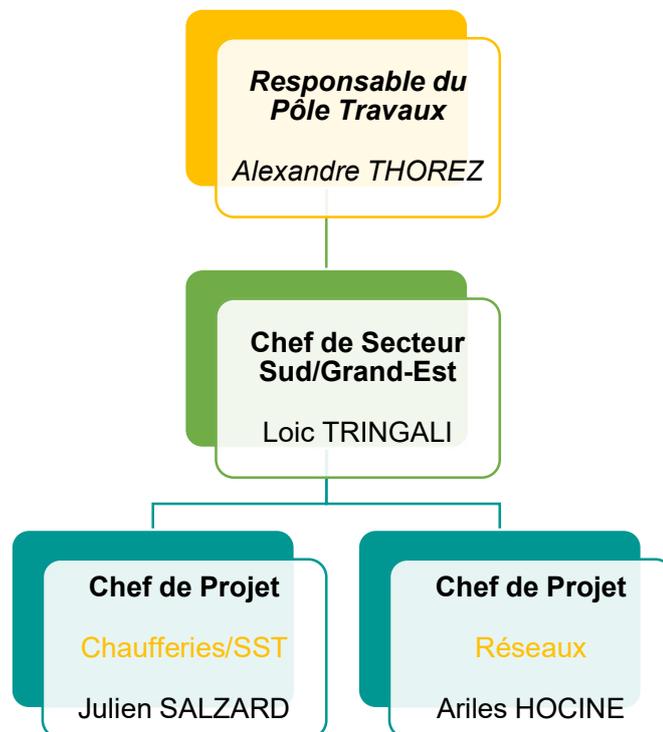


Figure 8 : Organigramme travaux

En fonction du planning de travaux (rénovation des sous-stations, construction de la chaufferie ENR, travaux de réseaux...), cette équipe est amenée à évoluer.

3.1. CONVENTIONS

Un ensemble de convention régit les relations entre SEV et la maison-mère CORIANCE (trésorerie, travaux, assistance administrative, assistance commerciale, exploitation et financière).

Les conventions sont consultables en :
Annexe 2 : Conventions CORIANCE/SEV

3.2. TRACE DU RESEAU EXISTANT

Le plan du réseau de chaleur de SEV est disponible en :
Annexe 3 : Plan du RCU de Salon-de-Provence.

3.3. MOYENS DE PRODUCTION : CHAUFFERIE DES CANOURGUES

En attendant la construction de la nouvelle chaufferie « Energies Renouvelables », l'installation de production unique d'énergie thermique est située dans la ZAC des Canourgues au Nord-Est de Salon-de-Provence.

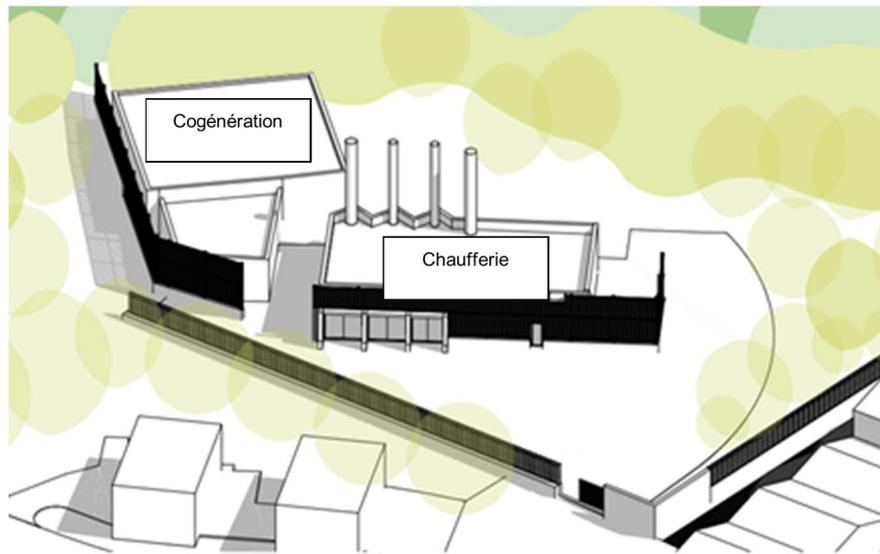


Figure 9 : Visuel de la chaufferie des Canourgues

L'installation s'articule autour :

- d'un bâtiment chaufferie abritant plusieurs générateurs :



Figure 10 : Bâtiment Chaufferie Canourgues

- 2 chaudières gaz naturel exclusivement (Chaudière 1 de 7650 kW et Chaudière 2 de 3200 kW)
- 2 chaudières gaz naturel/fioul domestique (Chaudière 3 de 7600 kW et Chaudière 4 de 8950 kW) ; cependant, dans un souci de respect des exigences réglementaires, en dehors de sa phase de démarrage au gaz, la chaudière 4 ne fonctionne qu'au fioul domestique.
- Le fioul est l'énergie de secours. En 2021, les chaudières ont été utilisées au fioul uniquement lors de maintenances et essais réglementaires.

Soit un total de 27,4 MW de puissance utile nominale et donc 30,14 MW PCI.

Dans le détail :

Matériel	Marque et type	Année fabrication
Chaudière N°1 Gaz 7650 kW	Guillot S6600	1985
Chaudière N°2 Gaz 3200 kW	Guillot D2908	2002
Chaudière N°3 Mixte 7600 kW	Guillot D6905	2000
Chaudière N°4 Mixte 8950 kW	Guillot D7700	1979
Bruleur Chaudière 1	CUENOD type EK-EVO N9.8700 G-EU3BT3	2016
Bruleur Chaudière 2	CUENOD type EK-EVO N7.3600 G-EF3/BT3	2016
Bruleur Chaudière 3	CUENOD type EK-EVO N9.8700 GL-E/BT3	2016
Bruleur Chaudière 4	Weishaupt RGMS 70/2A	1992

Tableau 4 : Références des chaudières et brûleurs

- d'un bâtiment de cogénération abritant 4 moteurs fonctionnant au gaz naturel et permettant de produire de l'électricité tout en récupérant la chaleur dégagée par les moteurs au profit du réseau de chaleur : 4 moteurs qui représentent un total de 6,4 MW thermique et 4,84 MW électrique soit 13,3 MW PCI.

Matériel	Marque et type	Année
4 Moteurs Cogénération : 4 840 kW é	DEUTZ MWM TBG 620 V 16K 1.6 MWth	1995 et 1997 Rénovation 2009 Sinistre 2012

Tableau 5 : Références de moteurs de cogénération

Les moteurs de cogénération sont à l'arrêt depuis la fin du contrat d'obligation d'achat le 01/04/2020.

Compte tenu de la puissance des équipements (50 MW th PCI > P > 20 MW th PCI), la chaufferie est soumise à enregistrement au titre de la **réglementation sur les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)** principalement sous la rubrique 2910.

3.4. MOYENS DE DISTRIBUTION

Le réseau dispose de 3 départs (Nord, Sud et Hôpital) équipés de doubles pompes.

Matériel	Marque et type	Année
Pompes Réseau Nord	Grundfos NB 100-200/181	2010 2021 pour n°2
Pompes Réseau Sud	Grundfos NB 100-200/181	2010
Pompes Réseau Hôpital	Grundfos NB 80-250/257	2010
Réseau :	5 261 ml 240 m3	2010 et avant

Tableau 6 : Descriptif technique du réseau et des pompes de distribution

3.5. INVENTAIRE DES BIENS

SEV a réalisé une campagne d'inventaires des installations et équipements de production et de distributions de chaleur via l'outil de suivi de la GMAO CARL déployé à la prise d'effet du contrat.

Cet inventaire reprend les équipements existants dans son état au 31/12/2021, il est disponible en : *Annexe 4 : Inventaire des bien au 31/12/2021.*

4. SUIVI COMMERCIAL

4.1. DEVELOPPEMENT

Les équipes de SEV ont démarré, dès la reprise de l'exploitation, un processus de renouvellement des contrats d'abonnements concernant les bâtiments existants déjà raccordés au RCU.

En termes de développement commercial permettant d'établir de nouveaux raccordements, SEV a mené un travail de prospection et d'identification d'opérations immobilières et bâtiments susceptibles de se raccorder au réseau sur la commune de Salon-de-Provence avant la reprise de l'exploitation.

Ce travail a permis de distinguer des opérations dites de 1^{er} établissement, du reste des opérations.

Aucun nouveau raccordement n'a été concrétisé en 2021, cependant de nombreux contacts ont été établis avec des prospects (Altitude 90, Nouvel Hôpital, Saint-Côme, Collège Jean Moulin, Sylphide, Base aérienne, Lycée Emperi et Adam de Craonne, Clinique KORIAN...).

4.2. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

SEV a enregistré plusieurs demandes de raccordement d'opérations immobilières.

Des échanges avec les représentants (président des syndicats, syndicats de copropriétés, promoteurs, bureaux d'études...) de ces différentes opérations ont déjà débuté et des études ont été réalisées par SEV.

Les valeurs, de puissances souscrite, renseignées dans le tableau ci-après sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'avancement des échanges avec chacun des candidats au raccordement.

N° SST	Site	Abonné	Puissance proposée Chauffage	Puissance proposée ECS	Puissance proposée Process	Puissance proposée Totale
147	Projet Clinique privée	KORIAN	218	183	0	400
154	Altitude 90	CENTER IMMO CONCEPT	1227	0	0	1227
107	Gymnase St Côme	MAIRIE SALON PROVENCE	140	70	0	210
500	Nouvel Hôpital	CENTRE HOSPITALIER SDP	2340	660	0	3000
			3925	913	0	4837

Tableau 7 : Prospects pour lesquels une proposition a été envoyée par SEV au 31/12/2021

5. BILAN ENERGETIQUE

5.1. DJU

La station météo de référence est la station de Marignane (méthode COSTIC).

L'année 2021 est au global une année similaire à la rigueur climatique des DJU trentenaires. Dans le détail mois par mois, on observe des écarts plus marqués.

Base météorologique Marignane	DJU trentenaires	Année 2021	Ecart DJU trentenaires /2021
Janvier	336	390	14%
Février	278	207	-34%
Mars	219	221	1%
Avril	139	199	30%
Mai	57	65	13%
Octobre	77	80	3%
Novembre	210	140	-50%
Décembre	314	326	4%
TOTAL	1 631	1 628	-0,2%

Tableau 8 : Evolution de la rigueur climatique

5.2. VENTES THERMIQUES

Les ventes thermiques réelles sur les mois de novembre et décembre 2021 sont de 10 588 MWh.

Mois	DJUs	VENTES TOTALES (MWh utiles)
Janvier		
Février		
Mars		
Avril		
Mai		
Juin		
Juillet		
Août		
Septembre		
Octobre		
Novembre	210	3 921
Décembre	314	6 667
Total	524	10 588

Tableau 9 : Ventes thermiques SEV

Les ventes thermiques par abonnés sont disponibles en :

Annexe 5 : Ventes thermiques par abonnés.

Sur l'exercice 2021, les démarrages de chauffage n'ont pas été menés par les équipes SEV.

5.3. PRODUCTION ET MIXITE ENERGETIQUE

Le tableau ci-après représente un bilan des productions d'énergie de l'année 2021.

Synthèse MWh Utiles 2021	Ventes Thermiques	Production totale	GAZ Canourgues	Fuel Canourgues	Récup Cogé Canourgues
Janvier					
Février					
Mars					
Avril					
Mai					
Juin					
Juillet					
Août					
Septembre					
Octobre					
Novembre	3 921	4 049	4 036	14	0
Décembre	6 667	6 825	6 825	0	0
Total	10 588	10 874	10 861	14	0

Tableau 10 : Bilan des productions d'énergie exprimé en MWh Utiles – 2021

Au total, la production thermique s'élève à 10 874 MWh tandis que les ventes thermiques s'élèvent à **10 588 MWh**. **La production totale des moyens de production au gaz de la chaufferie des Canourgues s'élèvent à 10 861 MWh** pour l'année 2021.

L'utilisation du fioul à hauteur de 14 MWh correspond à un fonctionnement pour la réalisation des essais.

Les moteurs de cogénération qui ne bénéficient plus de contrat d'obligation d'achat depuis avril 2020 n'ont pas été utilisés.

En 2021, le réseau de chaleur de Salon-de-Provence a fonctionné exclusivement aux énergies fossiles : gaz naturel à hauteur de 99,87 % et 0,13 % fioul.

Le bilan énergétique graphique de l'installation est disponible en : *Annexe 6 : Bilan énergétique.*

5.4. CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Le tableau ci-après expose les consommations mensuelles d'énergie pour l'année 2021 selon les moyens de production.

2021	GAZ	Fuel	Récup Cogé	Electricité
	Canourgues	Canourgues	Canourgues	
Mois	MWh PCS	MWh Utiles	MWh PCS	MWh é
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre	4874	15	0	69
Décembre	8243	0	0	75
Total	13117	15	0	144

Tableau 11 : Consommations d'énergie – 2021

Le stock de fuel de la société STSP a été racheté par SEV.

Les factures et contrat d'achat de combustibles sont disponibles en :

Annexe 7 : Contrat d'achat et factures de combustibles.

Le stock de fioul au 31/12/2021 dans la cuve extérieure enterrée était de 43,3 m3.

6. PERFORMANCE DES INSTALLATIONS

6.1. DISPONIBILITE DU RESEAU ET RENDEMENT

La production d'énergie thermique totale est une valeur calculée sur la base d'un rendement théorique des chaudières gaz de 92% et de 90 % des chaudières fioul.

Sur cette base, le rendement du réseau (rapport entre somme des ventes aux points de livraison et la somme des énergies utiles en sortie des installations de production) sur les mois de novembre et décembre 2021 est respectivement de 96,8 et 97,7 %.

Ces valeurs sont cohérentes avec des mois hivernaux pour lesquels de meilleurs rendements sont habituellement constatés

Au global historiquement sur une année complète, le rendement du réseau de chaleur de Salon-de-Provence est de l'ordre de 94%.

Les travaux de modernisation des installations permettront, à l'avenir, de définir un rendement réel mesuré.

6.2. CONSOMMATIONS D'EAU SUR LE RESEAU

Les consommations d'eau ont été les suivantes :

2021	EAU m3	
	Brute	Adoucie
Mois		
Janvier		
Février		
Mars		
Avril		
Mai		
Juin		
Juillet		
Août		
Septembre		
Octobre		
Novembre	191	170
Décembre	290	262
Total	481	432

Tableau 12 : Consommation d'eau sur le RCU

L'année 2021 a fait part à de nombreuses fuites présentes sur le réseau. Certaines ont été identifiées et réparées par le précédent délégataire (cf. chapitre 9.2), néanmoins la consommation d'eau adoucie sur le réseau de chaleur à la prise d'effet du contrat est non négligeable (6,7 m³/jour), tout comme les charges liées au traitement de cette eau à partir d'eau brute.

La différence de consommation entre l'eau brute et l'eau adoucie s'explique par la consommation d'eau brute pour les besoins de la chaufferie.

L'entreprise en charge du traitement d'eau (EXOTHERM rapport du 21 octobre 2021) suspecte qu'il doit exister une entrée d'eau brute par le réseau secondaire d'un abonné du réseau ce qui renforce la nécessité d'un traitement régulier de l'eau dans le réseau. Ceci devrait être résolu par la dissociation hydraulique primaire/secondaire prévue dans les travaux de premier établissement.

7. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX ET ENERGETIQUE

7.1. CONTENU CO₂ DU RESEAU DE CHALEUR

SEV assure un suivi des émissions de CO₂.

Pour novembre et décembre 2021, le contenu en CO₂ : 228,9 kg/MWh.

Le tableau ci-après présente le détail des calculs.

Période Nov-21 à Déc-21							
Types d'énergies entrantes		Quantité utilisée	(unité)	Coef. PCI	Energie (MWh pCI)	Valeur CO ₂ (T/MWh PCI)	CO ₂ (T)
Canourgues	Biomasse	0	MWh PCI	1,0	0	0,000	0
	Solaire	0	MWh PCI	1,0	0	0,000	0
	Fioul	15	MWh PCI	1,0	15	0,270	4
	Gaz	13 117	MWh PCS	0,9	11 805	0,205	2 420
TOTAL ENERGIE ENTRANTE					11 820		2 424
Electricité cogénérée		0	MWh		0	0,356	0
TOTAL ELECTRICITE COGENEREE					0		0
Quantité d'énergie livrée		10 588	MWh		10 588		
TOTAL ENERGIE LIVREE					10 588		
CONTENU EN CO₂ DU RESEAU (kg / MWh)							
228,9							

Tableau 13 : Calcul type déclaration CO₂ SNCU (nov et dec 2021)

Etant donné le calendrier prévisionnel d'envoi et de validation de l'enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et de froid (déclarations SNCU), ce sera la déclaration de l'enquête de l'année N-1 qui sera annexée au présent rapport (non applicable en 2021, car SEV n'était pas exploitant en 2020).

7.2. QUOTAS & EMISSIONS

Le site des Canourgues est une installation de combustion inscrite dans le Système Communautaire Européen d'Échange de Quotas (SCEQE) pour le dioxyde de carbone (CO₂).

	Allocations Canourgues
Année 2021	1646

Tableau 14 : Allocations quotas CO₂

Les allocations de l'année 2021 sont des estimations.

	Emissions Canourgues réelles (T)	Allocation mensuelle	Ecart allocations- émissions
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre	1150	213	937
Décembre	1420	264	1 156
Total	2570	477	2093

Tableau 15 : Émissions CO₂ - 2021

La conduite de l'installation des Canourgues a émis 2570 tonnes sur les mois de novembre et décembre 2021. Le bilan sur ces deux mois présente un déficit de 2093 tonnes par rapport aux allocations annuelles proratisées sur ces mêmes périodes.

Il est important de signaler que les quotas alloués gratuitement ne permettent pas de couvrir les émissions. SEV doit compenser ces déficits en achetant des quotas de CO₂ sur le marché, avant la restitution annuelle.

7.3. MECANISMES DE FINANCEMENT

7.3.1. Subventions

SEV recherche et sollicite toutes subventions et autres aides publiques susceptibles de bénéficier au financement du projet et des travaux de premier établissement.

SEV formalise les dossiers de demande de subvention dans un délai compatible avec leurs conditions d'obtention et engage toute démarche pour en assurer l'obtention et le versement.

En 2021, SEV a déposé des demandes de subvention auprès des organismes suivants :

- Fonds Chaleur de l'ADEME le 04/10/21, dossier n° 21PAD0583 ;
- Région le 20/10/21, dossier n°51564 ;
- Appel à projet ADEME GIST (Grandes Installations Solaires Thermiques) le 20/10/21, dossier n°AAP GIST 2021-166.

L'intégralité du dossier de demande de subventions a été transmis au délégant en octobre 2021.

Au 31 décembre 2021, seul un retour de l'instruction du dossier auprès de l'appel à projet ADEME GIST a été fait à SEV demandant des compléments. Il a été décidé conjointement avec l'ADEME et la Région de repousser la candidature du projet solaire lors d'une nouvelle session d'appel à projet en 2022.

SEV n'a perçu aucune subvention en 2021.

7.3.2. CEE

Pour la réalisation des travaux et conformément au contrat de DSP, le délégataire mobilise les outils de marché à sa disposition.

SEV n'a perçu aucun CEE en 2021.

7.3.3. Financement participatif

SEV a présenté au délégant le mécanisme de financement participatif envisagé et transmis une présentation détaillée le 21/12/2021. SEV reste dans l'attente de commentaire ou de suite à donner sur le sujet de la part de l'Autorité Délégante.

7.4. ENVIRONNEMENT : ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Dans le cadre du contrat de Délégation de Services Public, SEV a pris des engagements en termes d'Environnement, mais aussi d'Economie Sociale et Solidaire. Ces engagements sont en adéquation avec les valeurs portées par le Groupe CORIANCE et nous permettront de développer notre implication locale.

7.4.1. Certifications

SEV s'emploie à mettre en place les certifications ISO 14001, 9001 et 45000 et 50001.

7.4.2. Véhicules électriques

SEV installera une borne de rechargement électrique sur la future chaufferie EnR et ainsi s'équipera d'un véhicule électrique pour la majeure partie des déplacements au sein de la ville de Salon-de-Provence (hors astreinte).

7.4.3. Économie Sociale & Solidaire

Le délégataire réalisera une action d'insertion visant à promouvoir l'emploi des personnes considérées comme prioritaires au regard des politiques publiques sociales et de l'emploi.

A ce titre, SEV s'engage à ce que dans le cadre de l'exécution du Contrat :

- 4 000 heures, soient consacrées à l'emploi de personnel en insertion, pour la réalisation des travaux de premier établissement,
- 250 heures par an les deux premières années d'exploitation puis 500 heures annuelles les années suivantes, soient consacrées à l'emploi d'un apprenti et / ou alternant, pour l'exploitation / maintenance du réseau.

A ce titre, SEV s'est rapproché de la facilitatrice des clauses sociales, personne référente à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence : Mme Anne GOVEDARICA KAROUBI.

Il a été convenu du respect des engagements sur la durée de DSP.

Les actions seront déterminées en 2022.

7.5. POLITIQUE QUALITE/ SECURITE

SEV est engagé dans une Politique **Q**ualité – **S**écurité – **E**nvironnement – **E**nergie.

Cette politique portée par le Groupe Coriance, dont SEV est la filiale, repose sur 4 axes :

- La satisfaction de l'ensemble des parties intéressées,
- Le savoir-faire individuel et collectif,
- Les résultats économiques et environnementaux,
- Les processus internes.

Pour conforter cette politique, un système de management a été déployé selon la « carte des processus », qui a conduit à la quadruple certification du Groupe Coriance.

L'ensemble de cette politique est détaillé dans les documents joints en :

Annexe 8 : Politique QSEE, charte des valeurs et charte éthique.

On y retrouve les documents suivants :

- Notre politique QSEE,
- Notre charte des valeurs,
- Notre charte éthique.

8. TARIFICATION ET COUT DE LA CHALEUR

8.1. PRINCIPE DE LA TARIFICATION

Les tarifs contractuels du service se décomposent en un Terme R1 et un Terme R2.

▪ **Terme R1 :**

Le Terme R1 est proportionnel aux consommations d'énergies (en Euros HT/MWh). Il permet notamment de financer les charges variables du service, dont les coûts d'achats des combustibles. Le Terme R1 est facturé sur la base des consommations enregistrées sur le Poste de Comptage Abonné de chaque Point de Livraison chez les Abonnés.

▪ **Terme R2 :**

Le Terme R2 est un abonnement proportionnel à la Puissance Souscrite (en Euros HT/kW). Il permet notamment de financer les charges fixes du service.

8.2. EVOLUTION TARIFAIRE

Les tarifs 2021 sont présentés dans le tableau ci-après.

Périodes	TARIFS	
	R1 (€ HT/MWh)	R2 (€ HT/kW)
janv-21		
févr-21		
mars-21		
avr-21	30,539	58,27
mai-21		
juin-21		
juil-21		
août-21		
sept-21		
oct-21		
nov-21	129,163	60,556
déc-21	114,337	61,274

Tableau 16 : Tarifs chaleur SEV – Année 2021

Les données d'avril 2021 (date de valeur initial du contrat) sont indiquées pour information.

Les éléments récapitulatifs de calcul de tous les coefficients de révisions appliqués pendant l'exercice (novembre et décembre 2021) sont disponibles en :

Annexe 9 : Coefficients de révisions des tarifs 2021.

Le prix des énergies fossiles, et notamment du gaz naturel, ont subi une très forte augmentation depuis avril 2021 et encore plus marquée depuis octobre 2021.

Contexte

Le prix du gaz était historiquement bas jusqu'en avril 2020 et ne fait qu'augmenter depuis lors. Cette hausse est due à une augmentation de la demande de gaz, elle-même due à 3 facteurs :

- La reprise économique mondiale survenue après la crise sanitaire a augmenté la demande en ressources énergétiques, dont le gaz ;
- L'augmentation des prix des quotas d'émission de CO₂ en Europe a entraîné une hausse de la consommation de gaz pour la production d'électricité au détriment du charbon ;
- Enfin, au cours du premier semestre 2021 la consommation de gaz a été bien supérieure par rapport à la même période en 2020 (+15%), en raison d'un hiver particulièrement long. Les stocks européens de gaz n'ont pu être totalement reconstitués durant l'été en raison de la forte demande mondiale.

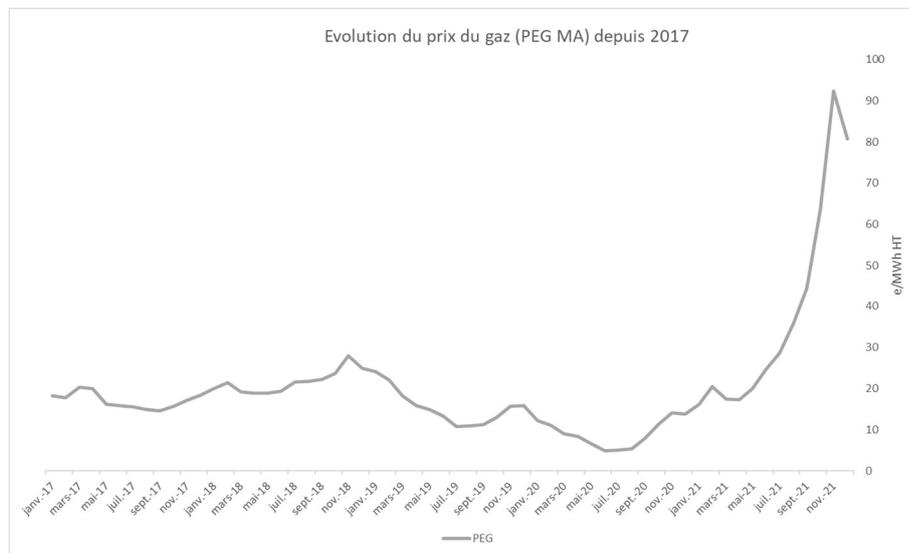


Figure 11 : Evolution du PEG MA depuis 2017

Dans l'attente de la construction de la chaufferie « énergies renouvelables » proposées par SEV, la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire est aujourd'hui fournie uniquement avec des équipements historiquement présents sur la chaufferie des Canourgues et fonctionnant au gaz naturel.

L'augmentation du prix du gaz impacte directement le terme R1 sur les factures des abonnés.

Pour faire face à la forte augmentation du prix du gaz, le Gouvernement a annoncé le 16 février 2022 la mise en place d'un « bouclier tarifaire » pour les ménages chauffés à l'aide de gaz naturel. Au moment de la rédaction du présent rapport annuel, les modalités concrètes d'application du bouclier tarifaire pour les logements raccordés aux réseaux de chaleur utilisant du gaz naturel ne sont toujours pas validées et seront donc présentées dans le rapport annuel 2022.

Pour les établissements non soumis au dispositif de bouclier gouvernemental, des discussions ont été engagées avec la MAMP pour proposer également un mécanisme de plafonnement des tarifs de l'énergie.

9. EXPLOITATION

9.1. RECLAMATIONS – DEMANDES D'INTERVENTION

Les demandes et réclamations de la part des abonnés et usagers du service proviennent de différents canaux : formulaire Web, téléphone, centre d'appel, e-mail et remontées dans le logiciel de gestion de la relation client.

Une plateforme de réception d'appels est également en service, notamment en période d'astreinte.

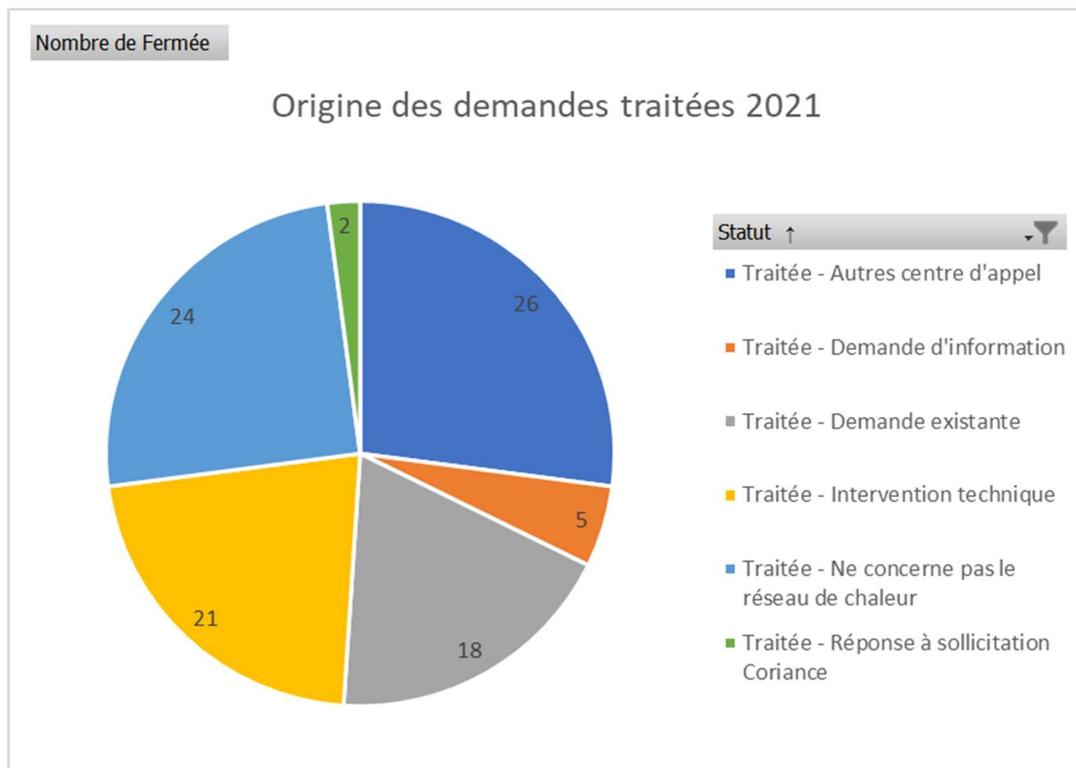


Figure 12 : Demandes par canal d'arrivée

Voici la description des catégories :

- « Autres centre d'appel » remonte automatiquement les alarmes des équipements de télésurveillance de l'installation.
- « Demande d'information » concerne les demandes d'informations administratives, financières ou techniques des abonnés, usagers, parties prenantes... (ex : demande de relevés de compteur, explications sur une facture, etc.).
- « Demande existante » permet d'isoler les demandes déjà en cours de traitement (ex : signalement d'une panne sur le réseau qui aurait été remontée par plusieurs abonnés).
- « Intervention technique » concerne les demandes où SEV fait intervenir un technicien pour vérifier le bon fonctionnement des installations primaires et/ou engager des actions correctives en cas de dysfonctionnement.

- « Ne concerne pas le réseau de chaleur » sont les demandes qui sont hors périmètre d'intervention de SEV (ex : problème de radiateur dans un logement) et pour lesquels nous invitons le demandeur à se rapprocher du bon interlocuteur (ex : exploitant secondaire).
- « Réponse à sollicitation Coriance » concerne le retour sur l'adresse mail du réseau « contact-sev@groupe-coriance.fr » d'éléments demandés ou proposés par SEV comme par exemple la réponse à un questionnaire de satisfaction, des réponses à une proposition de visite de la chaufferie, etc.

Sur les mois de novembre et décembre 2021, SEV a traité **21 demandes d'intervention technique sur 96 demandes au total** (hors SPAM), ce qui représente 22 % des demandes.

A noter que 25 % des demandes totales ne concernaient pas le réseau de chaleur.

De nombreux tests « techniques » ont été effectués à la prise en charge du service en début novembre 2021, qui correspondent aux 26 demandes traitées « autres centre d'appel ».

Toutes les demandes sont traitées au 31 décembre 2021.

9.2. SUIVI DES FUITES

Sur l'année 2021, il a été noté 2 fuites sur les réseaux qui ont été réparées pendant la période de tuilage :

- Fuite entre bâtiment chaufferie et cogénération réparée le 23/09/2021.
- Fuite canalisation amont de la SST B5 réparée le 06/10/2021 (cause : agression externe des canalisations).

Au moment de la passation, il persiste un débit de fuite de l'ordre de 6,7 m³/jour.

Une fuite au niveau d'une chambre de vannes et des petites fuites ont été repérées en sous-station (vannes, soupapes...). Il est néanmoins suspecté qu'une entrée d'eau brute par les installations secondaires d'un abonné a lieu actuellement sur le réseau. Ce sujet sous surveillance devrait se résoudre après dissociation hydraulique de l'ensemble des abonnés à la suite des travaux de rénovation des sous-stations historiques.

9.3. INCIDENTS DE PRODUCTION

Au cours de l'année 2021, il y a eu un incident de production, lié à une panne de courant au niveau de la centrale de production des Canourgues, le 01/12/2021. Celui-ci a perturbé l'ensemble du fonctionnement du réseau avec une coupure de l'ordre de 6,2 h.

Les autres perturbations mineures ont été liées à des interventions de maintenance curatives sur des échangeurs ECS encrassés (G2L, D7, D9).

Le tableau récapitulatif des incidents de production est disponible en :

Annexe 10 : Récapitulatif des incidents de production.

9.4. ACCIDENT DE TRAVAIL

Aucun accident du travail n'est à déplorer pour 2021 sur SEV.

9.5. CONTROLES REGLEMENTAIRES

Le tableau ci-dessous récapitule les contrôles effectués sur la chaufferie sur les mois de novembre et décembre 2021.

Code de l'intervention	Date/heure de début de l'intervention	Titre de l'intervention	Point géographique associé Libellé	Nature d'intervention Code de la nature d'intervention	Etat	Point géographique associé	Nature d'intervention Description
071012	16/11/2021	Mesures rejets atmo. Instal >20MW	CHAUFFERIE GAZ CANOURGUES	REGLEMENTAIRE	Soldé	SEV CANOU C1	Contrôle réglementaire
070991	16/11/2021	Mesures rejets atmo. Instal >20MW	CHAUFFERIE GAZ CANOURGUES	REGLEMENTAIRE	Soldé	SEV CANOU C1	Contrôle réglementaire
070988	16/11/2021	Mesures rejets atmo. Instal >20MW	CHAUFFERIE GAZ CANOURGUES	REGLEMENTAIRE	Soldé	SEV CANOU C1	Contrôle réglementaire
070984	16/11/2021	Mesures rejets atmo. Instal >20MW	CHAUFFERIE GAZ CANOURGUES	REGLEMENTAIRE	Soldé	SEV CANOU C1	Contrôle réglementaire
071006	02/12/2021	Vérification compteurs énergie thermiques	006-L5/S3 CIGALES ET GRILLON	REGLEMENTAIRE	Soldé	SEV SST 006	Contrôle réglementaire

Tableau 17 : Contrôles réglementaires

Une liste exhaustive des contrôles à effectuer ainsi que leur périodicité est disponible avec les rapports de contrôles en :

Annexe 11 : Contrôles réglementaires 2021.

10. TRAVAUX D'EXPLOITATION

10.1. TRAVAUX DE MAINTENANCE

L'ensemble des travaux réalisés sur les mois de novembre et décembre 2021 lié à la maintenance et au petit entretien du réseau de chaleur est répertorié dans :

Annexe 12 : Travaux maintenance et petits entretiens réalisés en 2021.

En dehors d'opérations de conduite et de quelques opérations préventives ou curatives de nettoyage d'échangeur, il n'y a pas eu d'opération de maintenance significative sur les mois de novembre et décembre 2021.

Un important travail de nettoyage et rangement du site et des sous-stations a été entrepris à la reprise de l'exploitation ainsi que la mise en place de marquages au sol pour la sécurité.

10.2. TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT

SEV prend en charge tous les travaux nécessaires au maintien des ouvrages en bon état de fonctionnement ainsi que les réparations de tous les dommages éventuellement causés à ces installations ou à ce qui en dépend.

Les dépenses réalisées et détails de ces travaux sont développés dans :

Annexe 13 : Suivi P3 et compte de GER

Sur les mois de novembre à décembre 2021, il n'y a pas eu de travaux significatifs.

11. TRAVAUX NEUFS

11.1. TRAVAUX DE PREMIER ETABLISSEMENT

Aucuns travaux réalisés en 2021.

Néanmoins, de nombreuses études ont été menées depuis la signature du contrat en 2021 afin de respecter le planning prévisionnel des travaux de premier établissement, notamment en étant en capacité de déposer le permis de construire pour la nouvelle chaufferie « énergies renouvelables » dès la prise en charge du réseau de chaleur en début novembre 2021.

Il faut noter néanmoins que le permis de construire n'a pas été déposé puisque SEV ne dispose pas de terrain constructible mis à disposition (régularisation PLU en cours par la collectivité).

La rénovation des sous-stations « historiques » est prévue pendant la période estivale en 2022.

11.2. TRAVAUX HORS PREMIER ETABLISSEMENT

Aucuns travaux réalisés en 2021.

11.3. CONVENTIONS DE SERVITUDE

Certaines créations de réseau pourraient impacter des parcelles privées. Dans ce cas, il sera nécessaire d'établir des conventions de servitude.

Aucune convention de servitude réalisée en 2021 et aucune prévue à ce jour en 2022.

12. COMPTE-RENDU FINANCIER

12.1. VENTES DE CHALEUR ET FACTURATION AUX ABONNES

Le détail des montants annuels du coût de la chaleur pour chaque abonné est présenté en : *Annexe 14 : Détails des montants annuels du coût de la chaleur pour chaque abonné.*

Le tableau ci-dessous récapitule les recettes thermiques de SEV :

Recettes R1	Recettes R2	Total R1 + R2
1 268 777,33 € HT	252 639,84 € HT	1 521 417,17 € HT

Tableau 18 : Recettes SEV 2021

12.1. CHARGES COMBUSTIBLES

Les charges gaz atteignent, en lien avec l'augmentation exceptionnelle des prix du marché du gaz naturel, des valeurs extrêmement élevées.

2021 – 2 mois	
Consommation gaz (MWh PCS)	14 014
Charges gaz hors stockage (€ HTVA)	1 495 584

Tableau 19 : Consommation Gaz et charges

2021 – 2 mois	
Consommation fioul (m3)	1,5
Charges fioul (€ HTVA)	1 084

Tableau 20 : Consommation en fioul et charges

Les charges correspondent au combustible consommé en 2021 (cela n'intègre pas le rachat des stocks de fioul au moment de la reprise d'exploitation).

12.2. COMPTE GER : GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT

Le compte GER 2021 est disponible en Annexe 13 Suivi P3 et compte de GER.

Le compte met en évidence :

Année	2021
Crédit GER en € HT	41 175
Débit GER en € HT	8 942
Solde (en € HT)	32 233

Tableau 21 : Synthèse du compte de GER

Le crédit correspond aux recettes de R23 facturées sur l'année N à l'ensemble des abonnés.

La somme inscrite au débit du compte GER représente le montant total des travaux réalisés pendant l'exercice écoulé au titre du P3 (renouvellement, gros entretien, fuites...).

12.3. TRAVAUX P5

Aucune prestation de travaux hors contrat n'a été réalisé pendant l'exercice écoulé.

12.4. TRAVAUX HORS GER

12.4.1. Moyens de productions

RAS en 2021.

12.4.2. Réseaux existants

RAS en 2021.

12.4.3. Sous-stations

RAS en 2021.

12.4.4. Réseaux

RAS en 2021.

12.5. RECETTES ET DEPENSES DE TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT ET DE RACCORDEMENTS PROGRAMMES

RAS en 2021.

12.6. ACHAT, MISE EN PLACE DES CONTRATS

Ci-dessous un tableau représentant la nature et montant des travaux, des prestations et des fournitures confiés à des tiers :

Nature des Travaux/Prestations	Entreprises retenues : Montant des marchés	Modalités de mise en concurrence
RAS en 2021	NOM montant total HT	Entreprises consultées : Entreprises ayant répondues :

Tableau 22 : Travaux / Prestation confiés à des tiers

12.7. REDEVANCES

Le montant des redevances destinées au Délégrant pour l'exercice 2021 s'élève à :

Redevance pour le contrôle de la DSP (2/12 de 30 k€) = 5 000 €

Redevance d'occupation du domaine public 2021 :

- Part fixe (2/12 de 60 k€) = 10 000 €
- Part variable (1% des recettes R1 et R2 global) = 15 214 €

Les éléments sont présentés en :

Annexe 15 : Redevances délégrant.

12.8. BILAN FINANCIER

L'ensemble des données économiques, sont disponibles dans :

Annexe 16 : Eléments financiers.

On y retrouve :

- le bilan et le compte de résultat ;
- le rapport de gestion 2021 de SEV ;
- le Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) avec le réel de l'année N révisé de l'année N+1 ;

En résumé, il faut noter :

	2021 – 2 mois
Chiffres d'affaires nets (€)	1 521 417,17
Produits d'exploitation (€)	1 521 418,52
Charges d'exploitation (€)	2 006 346,56
Résultat d'exploitation (€)	-484 928,04
Résultat courant avant impôts (€)	-486 210,23
Bénéfice/perte (€)	-486 210,23

Tableau 23 : Bilan financier SEV

Explications des écarts entre prévisionnel et réel année N : les produits d'exploitation et les charges réels sont très supérieurs aux prévisions du fait de l'augmentation sans précédent des prix du gaz (118,48 € / MWh contre 21,76 € /MWh prévus initialement).

Les coûts des quotas de CO2 ont aussi été très supérieurs aux prévisions (forte hausse des cours du CO2 sur le marché).

12.9. MISE A JOUR DU COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL

Concernant la mise à jour du CEP, les résultats constatés de l'année N correspondent au compte de résultat de l'année N validé par les commissaires aux comptes. On constate que le résultat d'exploitation 2021 est dégradé par rapport aux prévisions du CEP initial (-278.6 k€ contre +98,6 k€ prévus initialement).

Le prévisionnel revu de l'année N+1 correspond à une révision des éléments sur la base d'hypothèses réalistes au 31 décembre 2021.

Les volumes de vente de chaleur et les abonnements ont été revu à la baisse étant donné les incertitudes connues à ce jour sur le planning de construction de la chaufferie énergies renouvelables (aucun nouveau développement intégré).

Les éléments relatifs au bouclier tarifaire n'ont pas été intégrés car à la date de rédaction de ce rapport, ils ne sont toujours pas validés.

Les coûts des énergies et des quotas de CO2 ont été revus par rapport au CEP initial. Le chiffre d'affaires ainsi que les charges sont donc revus à la hausse. La redevance du délégant étant basée sur une part fixe et une part variable en fonction du chiffre d'affaires, elle est aussi revue à la hausse.

Du fait des délais de traitement des dossiers de demande de subvention et de CEE, SEV fait l'hypothèse qu'aucun montant ne sera perçu en 2022. D'autant plus qu'à la date de rédaction du présent rapport l'ADEME nous indique mettre en stand-by notre dossier dans l'attente de savoir le lieu d'implantation de la chaufferie EnR.

Au niveau des dépenses de personnel, P2, P3, services extérieurs, impôts et taxes etc. les hypothèses sont à ce jour identiques à celles du CEP initial.

12.10. POLICES D'ASSURANCES

Les polices d'assurances souscrites sont disponibles en :

Annexe 17 : Assurances.

12.11. BIENS IMMOBILIERS ET IMMOBILISATION

Les données économiques sur les biens immobiliers et immobilisations ainsi que leurs évolutions sont disponibles en :

Annexe 18 : Immobilisations.

12.12. SINISTRES ET CONTENTIEUX

Aucun sinistre ou contentieux n'est à déplorer en 2021 sur SEV.

12.13. IMPAYES ET RECOUVREMENT

Dans le contexte de forte augmentation du prix du gaz naturel en fin d'année 2021, les factures des créances clients au 31/12 ne sont pas arrivées à échéance mais SEV voit une difficulté à les recouvrir sur 2022.

Les premières factures ont été envoyées le 21/12/2021 et conformément aux délais légaux de paiement, aucun client n'était en défaut au 31 décembre 2021 et aucune somme n'a été perçue par SEV en 2021.

13. INDICATEURS

1.1. Assurer les besoins maximaux et ajuster en permanence la production aux besoins :				
Critère de performance	Limite et tolérance	Unités	Valeur objectif	01/11 - 31/12/2022
Taux d'appel de puissance	Puissance maximale appelée (pour la température extérieure de base) / Puissance maximale de la production en centrale	%	90,0%	133%
	<i>Puissance maximale atteinte dans la période</i>	<i>kW</i>	-	16 631
	<i>Température extérieure lors du relevé de puissance maximale</i>	<i>°C</i>	-	7,5
	<i>Puissance maximale du site (Puissance installée/hors cogé)</i>	<i>kW</i>	-	27 397
Durée d'utilisation équivalente à pleine puissance	Quantité d'énergie thermique livrée (chauffage + ECS) / Puissance maximale appelée	Heures	561	637
	<i>Quantité d'énergie thermique livrée (chauffage + ECS)</i>	<i>MWh</i>	-	10 588
	<i>Puissance maximale atteinte dans la période</i>	<i>MW</i>	-	16,6
1.2. Assurer la continuité des fournitures :				
Critère de performance	Limite et tolérance	Unités	Valeur objectif	01/11 - 31/12/2022
Taux d'interruption pondéré du Service	(Nombre d'heures d'arrêt pour chaque sous-station x Puissance souscrite pour chaque sous-station) / (Nombre d'heure de fonctionnement de la période x Puissance souscrite totale)	%	0,50%	0,43%
	<i>Nombre d'heures d'arrêt cumulées</i>	<i>Heures</i>	-	6,25
	<i>Nombre d'heures de fonctionnement de la période</i>	<i>Heures</i>	-	1464
	<i>Puissance souscrite totale</i>	<i>kW</i>	-	25 810
Taux d'interruption local du Service	Nombre d'heures d'arrêt / Période de fonctionnement en heures	%	1,00%	0,43%
	<i>Nombre d'heures d'arrêt cumulées</i>	<i>Heures</i>	-	6,25
	<i>Nombre d'heures de fonctionnement de la période</i>	<i>Heures</i>	-	1464
1.4. Favoriser la densification et l'extension des réseaux :				
Critère de performance	Limite et tolérance	Unités	Valeur objectif	01/11 - 31/12/2022
Puissance souscrite au km	Puissance souscrite totale / Longueur totale du réseau	MW / km	4,7	4,9
	<i>Puissance souscrite totale</i>	<i>MW</i>	-	25,810
	<i>Longueur totale du réseau</i>	<i>km</i>	-	5,261
Développement	Puissance souscrite en fin de période / Puissance souscrite visée en fin d'année (24 656 kW pour 2021 au CEP)	%	100%	40%
	<i>Puissance souscrite en début de période</i>	<i>kW</i>	-	9 887
	<i>Puissance souscrite en fin de période</i>	<i>kW</i>	-	9 977
2.1. Choisir les énergies et les modes de production permettant de limiter les rejets de polluants dans l'environnement :				
Critère de performance	Limite et tolérance	Unités	Valeur objectif	01/11 - 31/12/2022
Bouquet énergétique	Biomasse	%	0,0%	0,0%
	Solaire	%	0,0%	0,0%
	Fioul	%	0,2%	0,1%
	Gaz	%	99,8%	99,9%
Emission de CO2	Quantité de CO ₂ rejetée / Quantité d'énergie thermique entrante	kg / MWh	237	205
	<i>Quantité de CO2 rejetée</i>	<i>kg</i>	-	2 424 138
	<i>Quantité d'énergie thermique entrante (chauffage + ECS)</i>	<i>MWh PCI</i>	-	11 820
2.2. Améliorer l'efficacité énergétique globale :				
Critère de performance	Limite et tolérance	Unités	Valeur objectif	01/11 - 31/12/2022
Facteur de ressource primaire	Quantité d'énergie primaire non-renouvelable consommée / Quantité d'énergie thermique livrée	%	128%	111,6%
	<i>Quantité d'énergie primaire non-renouvelable consommée</i>	<i>MWh PCI</i>	-	11 820
	<i>Quantité d'énergie thermique livrée (chauffage + ECS)</i>	<i>MWh utiles</i>	-	10 588
Consommation d'eau sur le réseau	Quantité d'eau consommée pour assurer le service	m ³ /MWh	0,048	0,045
	<i>Eau consommée (totale eau brute)</i>	<i>m³</i>	-	481
	<i>Quantité d'énergie thermique livrée (chauffage + ECS)</i>	<i>MWh utiles</i>	-	10 588

2.3. Assurer en permanence la sécurité des personnels, abonnés/usagers, usagers de la voirie/citoyens :				
Critère de performance	Limite et tolérance	Unités	Valeur objectif	01/11 - 31/12/2022
Coût des sinistres	Coût des sinistres TTC (définition comptable ou valeur déclarée aux assurances)	€ TTC	0,00 €	0,00
Fréquence et gravité des accidents du travail	Fréquence des accidents de travail = Nb d'accidents avec arrêt x 1 000 000 / Heures travaillées	-	5,50	0,00
	Gravité des accidents de travail = Heures d'absence pour accident x 1 000 / Heures travaillées	-	0,20	0,00
	<i>Nb accidents avec arrêt de travail</i>	Heures	-	0
	<i>Heures d'absence pour accidents</i>	Heures	-	0
	<i>Heures travaillées</i>	Heures	-	1 261
3.1. Maintenir l'état du patrimoine : surveillance, préventif, renouvellement :				
Critère de performance	Limite et tolérance	Unités	Valeur objectif	01/11 - 31/12/2022
Renouvellement des installations	Montant travaux GER TTC	€ TTC	9 625,00 €	7 090,77 €
4.1. Rendre le Service accessible au moindre coût pour les Abonnés et compétitif par rapport aux autres modes de production de chaleur et d'ECS :				
Critère de performance	Limite et tolérance	Unités	Valeur objectif	01/11 - 31/12/2022
Prix moyen du MWh	Recettes d'énergie totales HT / Quantité d'énergie thermique livrée	€ HT / MWh	52,94	144,62
	<i>Recette d'énergie totale HC (indicatif)</i>	€ HT	-	1 531 333
	<i>Quantité d'énergie thermique livrée (chauffage + ECS)</i>	MWh	-	10 588
Poids de la part proportionnelle aux consommations (R1)	R1 (€ HT) / Recettes d'énergie thermique (€ HT)	%	57,7%	82,9%
	<i>Recettes R1 (indicatif)</i>	€ HT	-	1 268 775
	<i>Recettes d'énergie thermique (indicatif)</i>	€ HT	-	1 531 333
4.2. Satisfaire les Abonnés et usagers (informations, conseils, réclamations, délais de traitement, etc.) :				
Critère de performance	Limite et tolérance	Unités	Valeur objectif	01/11 - 31/12/2022
Réclamations	Nombre de réclamations écrites concernant le RCU	Nb	0	0
4.3. Consulter les Abonnés et usagers sur le Service et son amélioration :				
Critère de performance	Limite et tolérance	Unités	Valeur objectif	01/11 - 31/12/2022
Réunions avec les représentants des usagers	Nombre de réunions	Nb	1 / an	0
4.4. Contribuer à la maîtrise de la demande de chaleur des Abonnés :				
Critère de performance	Limite et tolérance	Unités	Valeur objectif	01/11 - 31/12/2022
Actions et initiatives engagées par l'opérateur à l'attention des Abonnés	Par exemple : Comité des usagers	Nb	2 / an	1 rencontre / Abonné
5.1. Assurer une facturation transparente (comptage, tarifs, lisibilité, etc.) :				
Critère de performance	Limite et tolérance	Unités	Valeur objectif	01/11 - 31/12/2022
Demandes d'explication de facture	Nombre de demandes écrites d'explication de facture	Nb	0	0
Taux d'avoirs	Nombre d'avoirs / Nombre de factures émises	%	0%	0%
	<i>Nombre d'avoirs</i>	Nb	-	0
	<i>Nombre de factures émises</i>	Nb	-	56
6.1. Informer les citoyens sur l'activité de production et de distribution de chaleur :				
Critère de performance	Limite et tolérance	Unités	Valeur objectif	01/11 - 31/12/2022
Information de citoyens	Existence d'actions d'information à destination des citoyens / voisinage	Nb	2 / an	1

Pour l'indicateur relatif aux rejets de polluants, se référer au rapport de l'organisme agréé en annexe 11.



ANNEXES

Annexe 1 : Documents de Communication.

Annexe 2 : Conventions CORIANCE/SEV

Annexe 3 : Plan du RCU de Salon-de-Provence.

Annexe 4 : Inventaire des bien au 31/12/2021.

Annexe 5 : Ventes thermiques par abonnés.

Annexe 6 : Bilan énergétique.

Annexe 7 : Contrat d'achat et factures de combustibles.

Annexe 8 : Politique QSEE, charte des valeurs et charte éthique.

Annexe 9 : Coefficients de révisions des tarifs 2021.

Annexe 10 : Récapitulatif des incidents de production.

Annexe 11 : Contrôles réglementaires 2021.

Annexe 12 : Travaux maintenance et petits entretiens réalisés en 2021.

Annexe 13 : Suivi P3 et compte de GER

Annexe 14 : Détails des montants annuels du coût de la chaleur pour chaque abonné.

Annexe 15 : Redevances délégant.

Annexe 16 : Eléments financiers.

Annexe 17 : Assurances.

Annexe 18 : Immobilisations.

ANNEXES NON COMMUNICABLES

Les annexes avec mention « Non Communicable » du rapport ci-joint sont couvertes intégralement par le secret en matière industrielle et commerciale.

[Annexe 2 : Conventions CORIANCE/SEV.](#)

[Annexe 4 : Inventaire des bien au 31/12/2021.](#)

[Annexe 5 : Ventes thermiques par abonnés.](#)

[Annexe 7 : Contrat d'achat et factures de combustibles.](#)

[Annexe 8 : Politique QSEE, charte des valeurs et charte éthique.](#)

[Annexe 7 : Contrat d'achat et factures de combustibles.](#)

[Annexe 8 : Politique QSEE, charte des valeurs et charte éthique.](#)

[Annexe 13 : Suivi P3 et compte de GER.](#)

[Annexe 14 : Détails des montants annuels du coût de la chaleur pour chaque abonné.](#)

[Annexe 16 : Eléments financiers.](#)